

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Membrane Air Freshener - Mint**

Forme du produit : Mélange

Code du produit : MV BO15A – Menthe (#791343)

Composants dangereux : trans-Menthone; Eucalyptol; D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene; Isomenthone; Citronellal; Linalool; Pin-2(3)-ène; 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde; l-p-Mentha-1(6),8-dien-2-one - l-Carvone; Citronellol; Geranyl acetate; (S)-p-Mentha-1,8-diene; Pin-2(10)-ene; (R)-3,7-Dimethyloct-6-en-1-ol; Géraniol; (E)-Anethole

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Assainisseur d'air à l'huile parfumée.

##### Utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS  
140 Route des Moulins  
38490 CHIMILIN - FRANCE  
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14  
[richard.paquet@impex.fr](mailto:richard.paquet@impex.fr) - [www.impex.fr](http://www.impex.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : [http://echa.europa.eu/help/nationalhelp\\_contact\\_en.asp](http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226	D'après les données d'essais
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H : voir section 16

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Composants dangereux

: trans-Menthone; Eucalyptol; D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene; Isomenthone; Citronellal; Linalool; Pin-2(3)-ène; 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde; l-p-Mentha-1(6),8-dien-2-one - l-Carvone; Citronello; Geranyl acetate; (S)-p-Mentha-1,8-diene; Pin-2(10)-ene; (R)-3,7-Dimethyloct-6-en-1-ol; Géraniol; (E)-Anethole

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)  
P362 - Enlever les vêtements contaminés.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Non concerné.

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dipropylene Glycol Dimethyl Ether	(N° CAS) 111109-77-4 (N° CE) 404-640-5	35 - 40	Non classé
Acétate de linalyle	(N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4	6,5 - 13	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
trans-Menthone	(N° CAS) 89-80-5 (N° CE) 201-941-1	6,5 - 13	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	(N° CAS) 18479-58-8 (N° CE) 242-362-4 (N° REACH) 01-2119457274-37	6,5 - 13	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Eucalyptol	(N° CAS) 470-82-6 (N° CE) 207-431-5	3,25 - 6,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317
Acétate d'hexyle	(N° CAS) 142-92-7 (N° CE) 205-572-7	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226
D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Isomenthone	(N° CAS) 491-07-6 (N° CE) 207-727-4	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
L-Menthol	(N° CAS) 2216-51-5 (N° CE) 218-690-9	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Citronellal	(N° CAS) 106-23-0 (N° CE) 203-376-6	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Linalool	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Pin-2(3)-ène	(N° CAS) 80-56-8 (N° CE) 201-291-8	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
cis-2-tert-Butylcyclohexyl acétate	(N° CAS) 20298-69-5 (N° CE) 243-718-1	0,65 - 3,25	Aquatic Chronic 2, H411
Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE	(N° CAS) 123-92-2 (N° CE) 204-662-3 (N° Index) 607-130-00-2	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226
2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	(N° CAS) 68039-49-6 (N° CE) 268-264-1	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
l-p-Mentha-1(6),8-dien-2-one - l-Carvone	(N° CAS) 6485-40-1 (N° CE) 229-352-5 (N° Index) 606-148-00-8	0,65 - 3,25	Skin Sens. 1B, H317
Citronellol	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Para-Cymene	(N° CAS) 99-87-6 (N° CE) 202-796-7	0,065 - 0,65	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Camphene	(N° CAS) 79-92-5 (N° CE) 201-234-8	0,065 - 0,65	Flam. Sol. 2, H228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 1, H410
Geranyl acetate	(N° CAS) 105-87-3 (N° CE) 203-341-5 (N° REACH) 01-2119973480-35	0,065 - 0,65	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

(S)-p-Mentha-1,8-diene (Note C)	(N° CAS) 5989-54-8 (N° CE) 227-815-6 (N° Index) 601-029-00-7	0,065 - 0,65	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Pin-2(10)-ene	(N° CAS) 127-91-3 (N° CE) 204-872-5	0,065 - 0,65	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
Menthyl acetate	(N° CAS) 89-48-5 (N° CE) 201-911-8	0,065 - 0,65	Aquatic Chronic 2, H411
(R)-3,7-Dimethyloct-6-en-1-ol	(N° CAS) 1117-61-9 (N° CE) 214-250-5	0,065 - 0,65	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	(N° CAS) 57378-68-4 (N° CE) 260-709-8	0,01625 - 0,65	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Géraniole	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1 (N° REACH) 01-2119552430-49	0,065 - 0,65	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
(E)-Anethole	(N° CAS) 4180-23-8 (N° CE) 224-052-0	0,065 - 0,65	Skin Sens. 1B, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un avis médical. Garder au calme.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer précautionneusement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les irritations persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Surveillance médicale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Voir ci-dessus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traiter selon les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux circonstances environnantes et du local. Mousse résistante à l'alcool. Brouillards d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car il pourrait disperser et propager le feu.

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation elle-même, des produits de combustion, des gaz résultants du Monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures non brûlés (fumée).

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Conformément aux bonnes pratiques de fabrication, ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements complets de protection et un appareil respiratoire autonome.

#### **Pour les non-secouristes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Pour les secouristes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser en contact du sol, des eaux de surface et souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention : Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non-combustible (par exemple du sable, de la terre, de la terre de Diatomée, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour élimination selon les exigences réglementaires locales / nationales (Voir rubrique 13).

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques 8 et 13 pour des informations complémentaires.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux.  
Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau en tant que tel.  
De bonnes habitudes d'hygiène personnelle devraient être suivies.  
Tenir à l'écart des sources d'inflammation et des flammes nues.  
Toujours respecter les bonnes pratiques de nettoyage et des mesures d'hygiène.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais et sec et toujours à l'écart des sources de chaleur.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE (123-92-2)		
UE	Nom local	Isopentylacetate
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	270 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	540 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France	Nom local	Acétate d'isopentyle
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	270 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	540 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes
France	Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Membrane Air Freshener - Mint	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Dose Dérivée Sans Effet (DNEL)	Non applicable
PNEC (informations complémentaires)	
Prévisions de Concentration Sans Effet (PNEC)	Non prédite à ce jour.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate, spécifiquement dans les espaces confinés.

Protection oculaire : Verres de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants imperméables et/ou des vêtements si nécessaires pour prévenir tout contact avec le produit.

Protection des voies respiratoires :

Aucune requise dans les conditions normales d'utilisation.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires appropriés et homologués.

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Caractéristique.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 59 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,8852
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

#### **9.2. Autres informations**

Indice de réfraction : 1,4321

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### **10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.  
Garder à l'écart des agents oxydants et des acides forts ou des matières alcalines.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune dans les conditions normales de traitement.

#### **10.4. Conditions à éviter**

La chaleur, les flammes et les étincelles. Les températures extrêmes et les rayons solaires direct.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions apportant une combustion incomplète, des gaz dangereux produits peuvent être constitués de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Toxicité aiguë	: Les dangers pour la santé sont évalués en fonction des composants de cette composition de parfum et de leurs concentrations. Ce mélange n'a pas été soumis à des tests toxicologiques en tant que tel mais a été préparé avec des listes toxicologiques vérifiées. Les dangers pour la santé sont évalués sur la base des ingrédients dans la composition de ce parfum et de leurs concentrations. Ce mélange n'a pas été sujet à des test toxicologiques dans son ensemble, mais a été préparé avec des listes toxicologiques validées. Dans le respect des difficultés actuelles d'évaluation toxicologique standard permettant de réaliser les dangers potentiels pour la santé qui peuvent être affectés individuellement ou de manière imprévisible, ce mélange doit être considéré et manipulé en toute sécurité, comme si il indiquait des dangers pour la santé et traité en prenant en compte toutes les précautions possibles.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.



# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Informations sur le perturbateur endocrinien :  
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux exigences réglementaires locales. Ne devrait pas être relargué dans l'environnement.  
Emballages souillés : Les emballages vides devraient être mis à disposition d'un site agréé pour le recyclage ou l'élimination.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1169  
N° ONU (IMDG) : UN 1169  
N° ONU (IATA) : UN 1169

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES  
Désignation officielle de transport (IMDG) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID  
Désignation officielle de transport (IATA) : Extracts, aromatic, liquid

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3  
Étiquettes de danger (ADR) : 3



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3  
Étiquettes de danger (IMDG) : 3

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

Version: 1.00



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Étiquettes de danger (IATA) : 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Code de classification (ADR) : F1

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

Ne contient pas de substance ayant de restrictions selon l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

# Fiche de données de sécurité

## Membrane Air Freshener - Mint

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 26/07/2018

:

Version: 1.00

### Directives nationales

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres information

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit